



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2025.111

Nous, Maire de Lancié,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles, L.2211-1, à L.2213-6 définissant les pouvoirs de police du maire dans l'agglomération pour toute catégories de voies,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110-1, R110-1, R411-1 à R411-8, R411-25 à R411-28,

Vu les travaux d'extension du réseau BT que l'entreprise **DERICHEBOURG EP LYON** doit réaliser **route du Beaujolais (RD 86) à LANCIÉ**,

Considérant qu'il est indispensable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon ordre, la circulation et la sécurité des usagers pendant les travaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'extension du réseau BT que l'entreprise **DERICHEBOURG EP LYON** doit réaliser **route du Beaujolais (RD 86) à LANCIÉ**, (voir plan annexé), la route sera fermée à la circulation le jeudi 18 septembre 2025 de 08h30 à 17h15.

L'accès au commerce sera autorisé de part et d'autre de la zone de chantier.

Des déviations seront mises en place par les voies adjacentes et notamment :

- Véhicules légers : par la rue Grolée
- Poids-lourds : par la rue des Terres Dessus puis par la route des Pasquiers

ARTICLE 2 : L'entreprise **DERICHEBOURG EP LYON**, représentée par Madame KOSPICZEWICZ Mélanie, sera chargée de la signalisation des travaux, celle-ci étant sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Fleurie
- Monsieur le responsable du Service Voirie Nord du département du Rhône
- L'entreprise **DERICHEBOURG EP LYON** sis 338 rue Camille Desmoulins à Villefranche-sur-saône (69)
- Les Autocars Maisonneuve et TCL

Fait à Lancié, le 16 septembre 2025,

Pour le Maire empêché,
L'adjoint,
Christophe WAÏT



